



Maîtriser les Bases du CSE

*La formation indispensable
aux Représentants du Personnel*



**Ça y est, nous y sommes : le CSE est en place dans toutes les entreprises
et vient se substituer au CE/DP/CHSCT.**

2 JOURS DE FORMATION pour mesurer les changements

**Jour 1 Rôle, Fonctionnement du CSE,
du Secrétaire, du Président, des élus**
Comment préparer la mise en place du CSE : les
élections, le nombre d'élus, la date des élections ?

→ **Fonctionnement et Missions du CSE**

- Rôle DP/CE/CHSCT : comment ça fonctionne ?
- Nombre de Réunions dans l'année. Réunion SSCT. Ordre du jour, procès-verbal et règlement intérieur du CSE
- Commission SSCT : pour qui ? Quel rôle ?
- Participation des suppléants aux réunions : comment faire ?
- Annualisation et mutualisation des Heures de délégation : comment ça marche ?
- Rôle, responsabilité juridique et pouvoirs des membres du CSE et du Président.

→ **Rôle Economique et SSCT du CSE**

Information/Consultation du CSE/ Calendrier, contenu, niveau des consultations, consultation récurrentes et ponctuelles

- BDES : comment négocier le contenu ?
- Experts du CSE : nouvelles règles de prises en charge des experts du CSE.

**Jour 2 Les Budgets du CSE
Rôle et responsabilité juridique
du Trésorier**

Le trésorier : deuxième fonction obligatoire d'un comité après le secrétaire.
La loi définit son rôle.

- Nouvelle règles du calcul des budgets des ASC et fonctionnement : fin du « compte 641 »
- Possibilité de transfert des excédents annuels du budget d'ASC ou du budget de fonctionnement : comment faire ?

Rapport de gestions sur les activités sociales et culturelles et rapport financier

- Règles URSSAF, fiscales, achats groupés, responsabilité du CSE.
Attention : des CE se sont fait redresser par l'URSSAF pour discrimination sur les bons d'achat et chèques-vacances.
- Analyse critique des présentations comptables de chaque CE ou CSE (reçus avant la formation).
- Tenir une comptabilité simplifiée (modèle fourni).

Les avantages exclusifs de DUBOST & Cie

- 3 mois d'accompagnement par le formateur.
- Bruno CRETON, spécialiste du droit du travail et des petits CSE, forme et accompagne les CE et CSE depuis 20 ans. Sylvain RIZZOTTI, 25 ans d'expérience de formateur.

Conditions d'inscription

- Les 2 jours : **855 €** le premier inscrit, **800 €** chaque autre inscrit du même comité.
- Un seul jour : **455 €** le premier inscrit, **400 €** chaque autre inscrit du même comité. [Prix nets : organisme de formation non assujetti à la TVA].

Ce prix comprend la préparation personnalisée, 1 ou 2 journées de formation selon votre choix, le repas de midi, un document de synthèse et l'accompagnement pendant les 3 mois qui suivent la formation. La formation est à comptabiliser au budget de fonctionnement. Nous sommes agréés pour la formation économique des élus de CE sous le numéro 2004-1923 [Préfecture Île-de-France] : l'employeur paye le temps de formation des titulaires dans la limite de 5 jours (L.2315-63, L.2315-16). Pour les autres élus, nous contacter.

Planning de la formation

Lyon	Jeudi 1 & Vendredi 2 Octobre 2020
Dijon	Lundi 5 & Mardi 6 Octobre 2020
Paris	Mardi 6 & Mercredi 7 Octobre 2020
Strasbourg	Mercredi 7 & Jeudi 8 Octobre 2020
Marseille	Lundi 12 & Mardi 13 Octobre 2020
Lille	Jeudi 22 & Vendredi 23 Octobre 2020

Intra-muros ? Nous venons chez vous à votre demande

Appelez **Line Creton** au **03 21 74 80 99**
ou envoyez un e-mail à **info@dubostetcompagnie.fr**

Programme, Bulletin d'inscription
Conditions du départ en formation
à télécharger sur :
www.dubostetcompagnie.fr